



Conseil économique et social

Distr. limitée
30 mars 2010
Français
Original: anglais

Pour action

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2010

1-4 juin 2010

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

Projet de descriptif de programme de pays**

Malaisie

Résumé

Le projet de descriptif de programme de pays pour la Malaisie est présenté au Conseil d'administration pour examen et observations. Le Conseil est invité à approuver le budget indicatif global qui prévoit des dépenses de 3 750 000 de dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 10 000 000 de dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour la période 2011-2015.

* E/ICEF/2010/8.

** Conformément à la décision 2006/19 du Conseil d'administration, le présent document sera révisé et affiché sur le site Web de l'UNICEF, conjointement avec le tableau des résultats, au plus tard six semaines après son examen. Le descriptif du programme de pays à la session annuelle du Conseil d'administration. Le descriptif de programme de pays révisé sera ensuite soumis au Conseil d'administration pour approbation à sa deuxième session ordinaire de 2010.



Données de base†

(2008, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants (de moins de 18 ans, en millions)	9.7
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	6
Insuffisance pondérale (modérée et grave, en pourcentage)	8
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	30 ^{a/}
Taux de fréquentation dans l'enseignement primaire (pourcentage net, garçons/filles)	99/99
Élèves du primaire atteignant la dernière année de scolarité (en pourcentage)	99
Utilisation de sources d'eau potable améliorées (en pourcentage)	99
Utilisation de services d'assainissement adéquats (en pourcentage)	94
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (en pourcentage, 2007)	0.5
Enfants qui travaillent (en pourcentage, enfants de 5 à 14 ans)	–
RNB par habitant (en dollars des États-Unis)	6 970
Enfants d'un an ayant reçu le vaccin combiné diphtérie/coqueluche/tétanos (en pourcentage)	90
Enfants d'un an vaccinés contre la rougeole (en pourcentage)	95

† On trouvera des données nationales plus détaillées sur les enfants et les femmes à l'adresse ci-après : <http://www.unicef.org/>.

^{a/} L'estimation OMS/UNICEF/FNUAP et Banque mondiale pour 2005 corrigée afin de tenir compte des erreurs de classification et de non-déclaration des décès maternels s'établit à 62 pour 100 000 naissances vivantes http://www.childinfo.org/maternal_mortality.html.

La situation des enfants et des femmes

1. La Malaisie est l'un des pays où l'on rencontre la plus grande diversité culturelle, avec une population multilingue, dont des Malais, des Chinois et des Indiens, et plus de 200 groupes ethniques autochtones. En 2008, la population était estimée à 27,7 millions d'habitants, dont 3 millions d'autochtones et 2 millions d'étrangers. On compte environ, 10,5 millions d'enfants, dont 3,2 millions âgés de moins de 5 ans¹.

2. En conformité avec son ambition de devenir un pays développé à part entière d'ici à 2020, la Malaisie a fait des progrès notables dans la lutte contre la pauvreté et s'est dotée d'un cadre juridique, politique et institutionnel favorable à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques sociales visant l'enfance. La pauvreté générale a reculé, passant d'environ 50 % en 1970 à 3,6 % en 2007 et les écarts de revenus, tels que mesurés par le coefficient de Gini, ont été réduits de 0,46 à 0,44 entre 2004 et 2007. Les principaux écarts de revenus qui subsistent reflètent des différences entre zones rurales et urbaines, groupes ethniques et zones géographiques.

¹ Division de la statistique du Gouvernement de la Malaisie. Les données présentées dans le corps du présent document sont des données officielles du Gouvernement de la Malaisie et peuvent être différentes de celles du tableau des données de base.

3. Étant donné que la taille des ménages pauvres est en moyenne plus importante, le pourcentage d'enfants vivant dans la pauvreté était estimé à 12,6 % en 2004, contre 5,7 % des ménages au cours de la même année². C'est dans les États de Sabah, Terengganu et Kelantan que l'on comptait le plus grand nombre d'enfants pauvres. En termes absolus, plus de 500 000 enfants étaient considérés comme pauvres dans l'État de Sabah, et bien au-delà de 100 000 dans ceux de Sarawak et Kelantan. La pauvreté est particulièrement inquiétante chez les enfants et elle a tendance à avoir des effets permanents sur ces derniers, en limitant leur développement mental, physique et émotionnel et en les privant de la possibilité de mettre fin à la transmission de la pauvreté entre générations.

4. Les indicateurs sociaux synthétiques se rapprochent de ceux des pays développés. La Malaisie est en passe d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), à l'exception de l'OMD 6 (combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies), en raison d'une épidémie de VIH/sida de faible intensité. En 2008, le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire à 94 %, l'égalité étant parfaite entre garçons et filles, et la mortalité chez les enfants de moins de cinq ans a légèrement augmenté, passant à 8,1 % en 1 000 naissances vivantes, essentiellement en raison d'un taux de mortalité plus élevé chez les nouveau-nés de sexe masculin. Plus de 90 % de la population avaient accès à l'eau potable, et le nombre de cas signalés d'infection à VIH, y compris de transmission de la mère à l'enfant, est tombé de 4 500 en 2007 à 3 700 en 2008, pendant que le pourcentage de femmes atteintes d'infection à VIH n'a cessé d'augmenter, passant à 19 %. Toutefois, eu égard aux inégalités économiques qui subsistent, les indicateurs sociaux des groupes et régions marginalisés ne sont pas à la hauteur des progrès accomplis à l'échelon national.

5. Les cas signalés de maltraitance d'enfants n'ont cessé d'augmenter, passant de 1 800 en 2005 à 2 800 en 2008, touchant de manière disproportionnée les filles et ayant généralement un lien avec l'abandon ou les sévices corporels ou sexuels. Malgré les efforts louables visant à renforcer la protection de l'enfance, à l'image de l'élaboration d'un plan d'action national pour l'enfance et d'une politique de protection de l'enfance, le système de protection de l'enfance et de la famille, qui ne dispose pas de ressources suffisantes, souffre de l'absence d'une articulation claire entre prévention, intervention rapide et réaction globale. Le nombre de cas de personnes sans papiers ou apatrides demeure un problème dans l'est de la Malaisie (qui accueille un grand nombre de migrants), mais concerne également des groupes autochtones et autres populations marginalisées à travers le pays. Même si aucun cas d'enfant travailleur n'est officiellement confirmé, la situation demeure inquiétante dans les plantations des zones éloignées, où les enfants n'ont pas accès à l'éducation.

6. La Malaisie a été touchée par la récente crise financière mondiale, essentiellement en raison de sa dépendance excessive vis-à-vis des exportations. On estime que l'économie a connu une contraction de 1,7 % en 2009. Même si les échanges et l'investissement privé ont été les principaux canaux de transmission, les turbulences du marché financier se sont également traduites par un mouvement inverse des flux de capitaux, la volatilité du cours des actions et un *spread* plus

² En 2004, les ménages pauvres comptaient en moyenne 6,6 membres, contre 4,4 pour les ménages non pauvres. Malaysia, Economic Planning Unit of the Prime Minister's Department et UNDP, Malaysia: Measuring and Monitoring Poverty and Inequality, 2007.

important des obligations souveraines. L'emploi a baissé dans le secteur manufacturier, l'essentiel de l'ajustement pesant sur les travailleurs étrangers. Cependant, la croissance devrait faire son retour en 2010, conformément aux espoirs de reprise de la demande mondiale.

7. S'il est vrai que l'absence de données empêche toute analyse en profondeur de l'impact des récentes crises sur les femmes et les enfants, les conséquences néfastes de cette situation n'en ont vraisemblablement pas moins été amorties par les avantages que le Gouvernement accorde à tous les citoyens, en particulier la gratuité de l'éducation et des soins de santé, ainsi que la subvention des denrées alimentaires de première nécessité. Toutefois, le caractère universel des filets de protection sociale et le taux de couverture des programmes visant spécialement les familles et les enfants pauvres demeurent des sujets de préoccupation, de nombreux enfants marginalisés en bas âge ne pouvant être touchés par les interventions sociales en milieu scolaire telles que les programmes d'alimentation. Étant donné la nécessité de réduire le déficit budgétaire pour garantir la viabilité des finances publiques, le budget pour l'année 2010 prévoit une réduction significative des dépenses du Gouvernement fédéral, notamment des dépenses d'éducation et de formation (1 % pratiquement du PIB)³.

8. Dans la marche de la Malaisie vers le développement, la nécessité d'assurer une plus grande équité des résultats sociaux, notamment l'amélioration de la situation des enfants pauvres, autochtones, migrants ou marginalisés, et de renforcer le cadre de protection de tous les enfants du pays figurent parmi les principales priorités. Au regard des contraintes budgétaires, il sera également indispensable d'améliorer l'efficacité et l'établissement des objectifs des dépenses et programmes sociaux (en garantissant une utilisation optimale des ressources) et de suivre de près l'évolution des indicateurs sociaux, notamment les données détaillées.

9. La Malaisie a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant en 1995, tout en exprimant des réserves concernant 12 articles. Par la suite, elle a levé ses réserves concernant six articles et maintenu les autres, notamment sur le principe de non-discrimination et sur les châtiments corporels, la torture et les traitements cruels et dégradants. Elle a également fait observer que les dispositions de ladite Convention ne sont applicables que si elles sont compatibles avec la Constitution et les lois et politiques nationales.

10. Les observations finales du Comité des droits de l'enfant au sujet du rapport de la Malaisie de 2007 a salué les efforts du Gouvernement visant à sauvegarder les droits de l'enfant. Les principales recommandations du Comité se rapportent à la levée des réserves qui subsistent, à la ratification des protocoles facultatifs, à la révision du système juridique dualiste et des lois nationales, et à l'interdiction des châtiments corporels à l'école. Le Comité a également recommandé l'égalité d'accès de tous les enfants à tous les niveaux d'éducation, l'amélioration de l'état civil et une évaluation systématique des affectations budgétaires en faveur de l'enfance.

³ Ibid.

Principaux résultats obtenus et leçons tirées de la coopération passée (2008-2010)

Principaux résultats enregistrés

11. La stratégie du programme de pays en cours met l'accent sur le plaidoyer fondé sur des données probantes afin d'influencer le changement d'orientation et d'améliorer les dispositions sociales et juridiques protégeant l'enfance en Malaisie. Elle repose sur deux composantes intimement liées :

a) **Partenaires en matière de développement.** Cette composante du programme a pour objectif de renforcer l'organisation générale du suivi, de l'analyse et de la recherche afin de mettre en place une base de connaissances sur l'enfance. Elle est également en train de redéfinir le mode d'engagement de l'UNICEF en Malaisie, avec la mise en place d'un mécanisme de financement durable qui en garantit la viabilité à long terme.

b) **Qualité des politiques et services sociaux** cette composante du programme appuie le Gouvernement dans ses efforts visant à renforcer les politiques et les services relatifs à l'enfance, de manière à ce que les groupes d'enfants insuffisamment desservis bénéficient d'un meilleur accès à des soins de santé, à une éducation et à des services de protection de qualité.

12. En Malaisie, l'UNICEF a réussi à adopter un nouveau modèle de financement tripartite, ouvrant ainsi la voie à un nouveau mode d'engagement efficace et durable. Le Gouvernement a exprimé son appui à une présence continue de l'UNICEF en s'engageant à apporter une contribution annuelle de 500 000 \$ au programme. Dans le même temps, les obstacles qui ont depuis longtemps freiné le recours à des appels de fonds auprès du secteur privé ont été levés et les initiatives de l'UNICEF dans ce domaine présentent des résultats encourageants. En outre, une stratégie globale de collaboration avec les entreprises a été lancée avec succès en 2009, qui a débouché sur la conclusion officielle d'un partenariat avec l'organisme de réglementation des entreprises (la Commission malaisienne des entreprises) et le lancement de la première circulaire sur les meilleures pratiques en matière de création de garderies d'enfants dans les entreprises.

13. Afin d'améliorer les connaissances sur l'enfance, un certain nombre de projets de recherche qui ont été entrepris permettent une compréhension claire de la situation actuelle des enfants et l'élaboration de politiques efficaces pour combler les lacunes de l'action sociale. Il s'agit, en particulier, de l'indice du bien-être de l'enfant, du lancement d'une base de données sur les préjudices subis par les enfants, d'une analyse de la situation réalisée en 2009, d'une évaluation approfondie du système de protection de l'enfant et de la famille, d'une évaluation du système de justice pour enfants, d'une étude sur les enfants vivant avec le VIH à Selangor, d'un rapport sur l'éducation en milieu carcéral, d'une étude sur le trafic d'enfants, et d'une publication sur la lutte contre la maltraitance des enfants en Malaisie. Un projet conjointement mené avec le PNUD sur les stratégies de réduction de la pauvreté dans la communauté Orang Asli et un projet de l'Équipe de coordination des Nations Unies sur la mesure, avec des données détaillées, des progrès accomplis dans la réalisation des OMD devraient également offrir davantage de données socioéconomiques sur les enfants et aider le Gouvernement à concevoir des interventions plus précises.

14. Un certain nombre de dispositions de principe en faveur des enfants marginalisés ont été renforcées à la suite d'initiatives de plaidoyer fondées sur des faits probants. Par exemple, après l'évaluation positive qui en a été faite, le programme pilote de lecture complémentaire à l'intention des enfants des zones reculées de l'est de la Malaisie est en train d'être transposé à une plus grande échelle. Un recueil de folklore et d'histoires de fantômes des Orang Asli a été établi pour servir de modèle et d'outil de plaidoyer, dans le souci de mettre au point une approche pédagogique spécifique à l'intention des enfants Orang Asli. Les normes relatives à l'apprentissage et au développement de la petite enfance ont été révisées et vont être intégrées au nouveau programme scolaire en 2010, dans le cadre d'une expérience pilote. Le Gouvernement a également fait des progrès notables dans la lutte contre le VIH/sida et le Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida présidé par l'UNICEF appuie la programmation de la riposte nationale au sida, grâce aux ressources financières fournies par ONUSIDA. En 2010, l'on s'attend à ce que l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre le sida pour 2011-2015 met l'accent sur les interventions urgentes et la riposte à l'évolution de la transmission hétérosexuelle.

Enseignements tirés de la coopération passée

15. Bien qu'il ait été estimé que l'approche en amont mettant l'accent sur le domaine d'action prioritaire 5 du Plan stratégique à moyen terme (PSMT) était la stratégie la plus adaptée en Malaisie, il y a lieu de prêter davantage d'attention aux autres domaines d'actions prioritaires du PSMT afin de mieux aider les partenaires à combler les lacunes en matière de fourniture de services, notamment à l'intention des groupes marginalisés d'enfants, à travers des politiques non exclusives.

16. Afin qu'elle demeure un partenaire efficace et utile du développement d'un pays à revenu intermédiaire, l'UNICEF doit veiller à disposer constamment des capacités techniques et professionnelles lui permettant de produire des recherches et des analyses de qualité sur les politiques. Ceci exigera une approche plus systématique, qui met davantage l'accent sur les domaines stratégiques dans lesquels elle peut apporter la plus grande valeur ajoutée.

17. Il est nécessaire d'établir des partenariats plus solides et plus larges avec les organisations de la société civile (OSC), les entreprises, le monde universitaire et les autres partenaires du développement, dans le souci d'améliorer les résultats des politiques en faveur de l'enfance et de les pérenniser.

18. Le regain d'intérêt pour la Convention relative aux droits de l'enfant et sa position en faveur de politiques non exclusives transparaît dans l'initiative « One Malaysia » du Gouvernement, qui favorise la cohésion entre cultures, ainsi que dans le Neuvième Plan de la Malaisie pour la période 2006-2010 et dans les orientations stratégiques et les domaines clefs des activités du Dixième Plan de la Malaisie pour 2011-2015. Par conséquent, le moment se prête à l'utilisation de la Convention comme point d'ancrage du prochain programme de pays.

Le programme de pays pour 2011-2015

Tableau budgétaire récapitulatif

Programme	(En milliers de dollars des États-Unis)		Total
	Ressources ordinaires	Autres ressources*	
Données améliorées, capacités renforcées et ressources accrues pour l'enfance	1 000	4 000	5 000
Réduction de la pauvreté chez les enfants et services sociaux de qualité pour tous	750	3 500	4 250
Dépenses intersectorielles	2 000	2 500	4 500
Total	3 750	10 000	13 750

* À titre indicatif uniquement, en fonction de la disponibilité de fonds du secteur privé, de financements par thème et de fonds de l'État.

Préparatifs

19. Le programme de pays a été élaboré sous l'impulsion de l'Unité de planification économique des services du Premier Ministre. Il est rigoureusement mis en conformité avec le Dixième Plan de la Malaisie en cours de préparation. Le projet de programme de pays tient compte des observations finales formulées par le Comité des droits de l'enfant en 2007, des objectifs de développement nationaux et internationaux, ainsi que de l'analyse de la situation menée en 2009 et d'autres importantes évaluations sectorielles. Les leçons tirées de l'évaluation des résultats du programme en juin 2009, ainsi que l'Examen annuel et Moment de réflexion stratégique de décembre 2009 ont également été mis à profit dans l'élaboration du projet de programme de pays. Le Bureau régional de l'UNICEF pour l'Asie de l'Est et le Pacifique a activement participé au processus.

Éléments du programme, résultats et stratégies

20. L'objectif général du programme de pays est d'appuyer le Gouvernement à mettre en œuvre sa Vision 2020, dont l'ambition est de faire de la Malaisie un pays développé à part entière d'ici à 2020, avec une société non exclusive et généreuse, qui protège les droits de tous les enfants. Dans cette perspective, le programme de pays s'attelle à la mise en place de capacités nationales autonomes, de manière à ce que tous les enfants du pays soient mieux à même de jouir de leur droit à la survie, de leur droit de se développer, d'être protégé et de participer à la vie familiale.

21. Répondant aux besoins d'un pays à revenu intermédiaire, le programme mettra l'accent sur l'amélioration des données, le renforcement des capacités nationales et l'accroissement des ressources consacrées à l'enfance et prêter son concours au Gouvernement dans un certain nombre de domaines prioritaires bien définis où l'UNICEF peut apporter le maximum de valeur ajoutée. Ce faisant, le programme s'attachera à : a) identifier les lacunes qui subsistent en matière de données, notamment les principaux indicateurs de protection de l'enfance, et les combler; b) appuyer les capacités nationales en vue d'un suivi et d'une évaluation rigoureux des interventions sociales; c) garantir une utilisation rationnelle des ressources consacrées à l'enfance, grâce à l'analyse du budget et des dépenses publiques;

d) réaliser des analyses de qualité et plaider en faveur de l'élaboration de politiques permettant de faire face aux besoins urgents des enfants marginalisés et vulnérables de la Malaisie.

22. Afin de tirer le meilleur parti des rares ressources disponibles, d'obtenir les meilleurs résultats au profit de l'enfance et de garantir la viabilité de ses interventions, l'UNICEF s'efforcera de prendre en considération des facteurs sous-jacents tels que la pauvreté chez les enfants, de tirer le meilleur parti des bonnes pratiques internationales et de renforcer les partenariats stratégiques avec les OSC, le secteur privé et les fournisseurs non étatiques, le monde universitaire et les autres partenaires du développement. Il est prévu de renforcer de manière ciblée les OSC partenaires en vue d'une transition sans heurts vers une maîtrise parfaite de la Convention relative aux droits de l'enfant par le pays en 2020. La collaboration avec le monde de l'entreprise a déjà fait ressortir l'important potentiel des appels de fonds, des pratiques de fonctionnement adaptées aux besoins des enfants et de la promotion de l'appui aux groupes d'enfants marginalisés. Les partenariats avec les médias et les initiatives en matière de communication, notamment à travers les donateurs, vont jouer un rôle essentiel dans l'appui aux objectifs du programme en matière de plaidoyer et dans la diffusion de messages clefs sur les problèmes que rencontrent les enfants en Malaisie.

23. Conformément à Vision 2020 et aux orientations stratégiques du Dixième Plan de la Malaisie, les principaux résultats escomptés en faveur de l'enfance dans le cadre du programme pour 2011-2015 sont les suivants :

- a) Réduction de la pauvreté chez les enfants (conformément aux objectifs du Dixième Plan de la Malaisie);
- b) Renforcement de la couverture et de la portée des programmes établissant des dispositifs de sécurité sociale, avec une meilleure prise en compte des préoccupations des enfants et des familles pauvres;
- c) Amélioration de la capacité du système de protection sociale de faire face à la violence, à l'exploitation, aux sévices et à l'abandon, et protection et prise en charge des enfants vivant avec le VIH/sida;
- d) Achèvement de la réforme du système de justice pour enfants;
- e) Accès de tous les enfants à une éducation et à des soins de santé de qualité et intervention en faveur du développement du jeune enfant;
- f) Tous les enfants jouissent du droit d'être déclaré à l'état civil et d'avoir une identité;
- g) Réduction du nombre d'enfants, de femmes et autres populations exposées aux risques d'infection à VIH.

24. Le programme devrait être financé dans une large mesure par les appels de fonds auprès du secteur privé, les ressources ordinaires du budget global de l'UNICEF et les fonds de soutien de l'État⁴. Dans la mesure où les appels de fonds auprès du secteur privé dans le cadre du programme en cours sont exceptionnellement prometteurs, les fonds recueillis devraient permettre, eu égard

⁴ La contribution de l'État est soumise à l'approbation, encore en instance, du Gouvernement malaisien.

au statut de pays à revenu intermédiaire de la Malaisie, d'appuyer les activités globales de l'UNICEF grâce à la disponibilité de ressources régulières.

Relations avec les priorités nationales et le PNUAD

25. Le projet a été élaboré en fonction des priorités nationales du Gouvernement, telles que définies dans les principes directeurs du Dixième Plan de la Malaisie et de Vision 2020. Il reconnaît l'importance capitale de la prise en main du programme par le pays et la continuité de l'appui de l'UNICEF au Gouvernement dans la mise en œuvre de son schéma d'orientation et d'intervention (Mission nationale, 2006-2020), en particulier ses idées-force 3 (réduire les inégalités socioéconomiques qui persistent), 4 (améliorer le niveau de vie et garantir la durabilité de la qualité de vie) et 5 (renforcer les capacités institutionnelles et les moyens d'intervention).

26. Le programme de pays sera parfaitement synchronisé avec le Dixième Plan de la Malaisie, qui revêt un caractère particulier, dans la mesure où les cinq prochaines années seront déterminantes dans la mise en œuvre de Vision 2020 par la Malaisie. Au sortir de la crise financière mondiale, la Malaisie doit retrouver la voie d'une croissance élevée et accélérer les progrès vers l'émergence du nouveau modèle économique et social qu'exige sa transformation en société développée et sans laissés-pour-compte, qui garantit une bonne qualité de vie à toute la population, de manière durable.

27. Dans cette démarche, le programme de pays appuie les domaines clefs des activités nationales introduits par le Premier Ministre en 2009 (élargir l'accès à une éducation de qualité et améliorer les gains des ménages à faibles revenus), ainsi que les orientations stratégiques 3, 4, 5 et 6 de la Mission nationale : constituer un capital humain créatif, innovateur et qualifié; adopter une approche sans exclusive pour combler le retard de développement; garantir un niveau de vie comparable à celui des pays développés; renforcer le rôle de facilitateur efficace de l'État, dans l'intégrité. Plus précisément, le programme examine un nombre important de domaines clefs des activités qui seront partie intégrante du Dixième Plan de la Malaisie : améliorer la qualité des étudiants; accroître l'efficacité du marché de l'emploi; éradiquer la pauvreté et accroître les revenus des ménages constituant les 30 % de la tranche de revenu la plus faible; améliorer l'accès à des infrastructures physiques et sociales à base de qualité et à la portée de tous; garantir une répartition juste et équitable des revenus; offrir des soins de santé et un mode de vie actif; développer une société progressiste; mettre en place des prestations de services novateurs; améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des programmes et projets; aider le service public à mieux s'acquitter de sa mission.

28. Étant donné que la coopération avec la Malaisie à travers le programme de pays ne repose pas sur un bilan commun de pays (BCP) ou sur un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), l'UNICEF a recours à l'Équipe de coordination des Nations Unies comme principal mécanisme de collaboration étroite avec les autres organismes des Nations Unies en vue de la réalisation des objectifs de l'Organisation en Malaisie. Les initiatives prises dans le cadre des groupes thématiques des Nations Unies sur le VIH/sida, l'égalité des sexes et les droits de l'homme ont été, à ce jour, des outils essentiels dans la poursuite des objectifs du programme. Le nouveau programme garantira une

meilleure coordination au sein de l'Équipe de coordinations des Nations Unies en Malaisie, dans le souci de tirer profit des synergies et d'éviter le double emploi.

Relations avec les priorités internationales

29. La Malaisie est en passe d'atteindre les OMD, à l'exception de l'OMD 6, qui vise à enrayer la propagation du VIH/sida. Le nouveau programme de pays aidera la Malaisie à atteindre effectivement ces objectifs et à poursuivre son ambition de devenir, aux termes de sa Vision, un pays développé à part entière. Ainsi, le programme s'inspirera-t-il de la Convention relative aux droits de l'enfant, des observations finales formulées par le Comité des droits de l'enfant à propos du rapport de la Malaisie de 2007, de la Convention contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et des principes et objectifs du document *Un monde digne des enfants*. Le nouveau programme appuiera les domaines prioritaires d'intervention du Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF, notamment la survie et le développement de la petite enfance, l'éducation de base et l'égalité des sexes, l'impact du VIH/sida sur les enfants, la protection des enfants contre la violence, l'exploitation et les sévices, ainsi que les actions de politique générale et les partenariats en faveur des droits de l'enfant.

Éléments du programme

30. **Amélioration des données, renforcement des capacités nationales et accroissement des ressources consacrées à l'enfance.** Le programme appuiera les orientations stratégiques du Dixième Plan de la Malaisie, notamment en adoptant une approche sans exclusive du développement et en renforçant le rôle de l'État en tant que facilitateur efficace dans cinq domaines prioritaires : a) collecte de données sur l'enfance; b) suivi et évaluation, études d'impact et budgets pour l'enfance; c) appels de fonds auprès du secteur privé et engagement en faveur des enfants; d) partenariats avec les OSC et renforcement de leurs capacités.

31. L'élaboration de politiques permettant de faire face aux priorités sociales et la réussite de leur mise en œuvre exigent une génération et une analyse constantes de données ventilées de qualité. Par conséquent, le renforcement des procédures de collecte et de gestion de données sociales du Gouvernement central, ainsi que les capacités en matière de suivi, d'évaluation et d'études d'impact dans le but de garantir l'excellence de l'accès aux services seront déterminants. Le suivi rigoureux des budgets et des dépenses relatives à l'enfance veilleront à ce que le financement des principaux mécanismes de soutien à l'enfance, à l'instar des systèmes de protection de l'enfance et des filets de sécurité sociale, soit suffisant. Enfin, en reconnaissance de la responsabilité universelle qui incombe à toutes les parties intéressées de garantir le bien-être des enfants, les partenariats avec le secteur privé et les OSC locales seront renforcés dans le but de mobiliser des ressources, de renforcer les capacités de ces OSC et d'influencer les politiques visant le monde de l'entreprise, afin de garantir l'adoption de pratiques de fonctionnement adaptées aux besoins des enfants et de promouvoir l'appui aux enfants marginalisés.

32. Les principaux résultats escomptés du programme sont les suivants : a) des données ventilées de qualité sur les enfants, notamment les principaux indicateurs de protection de l'enfance, sont effectivement mises au point et diffusées en temps opportun; b) les principaux organismes étatiques qui élaborent et mettent en œuvre

les politiques en faveur de l'enfance entreprennent un suivi, une évaluation et des études d'impact réguliers et rigoureux afin de garantir l'excellence de l'accès aux services et de la conception de ces derniers; c) les principaux organismes et programmes étatiques offrant des services aux enfants sont dotés de ressources financières suffisantes, qu'ils utilisent de manière ciblée et rationnelle; d) le secteur privé soutient la protection sociale des enfants, grâce à des contributions financières et à des politiques d'entreprise responsables, qui placent l'enfant au cœur du lieu de travail, du marché et de la communauté; e) les OSC locales disposent de capacités pour plaider en faveur du renforcement des politiques relatives à l'enfance et pour combler de manière efficace les lacunes de la fourniture de services aux enfants marginalisés.

33. Le programme consolidera les partenariats établis avec l'Unité de planification économique des services du Premier Ministre, la Chambre du Procureur général, le Département de la statistique et les principaux ministères d'exécution qui collectent des données et élaborent des politiques sur l'enfance (Ministère de la femme, de la famille et du développement communautaire, Ministère de la santé et Ministère de l'éducation). Il établira également de nouveaux partenariats avec des entités du Gouvernement central telles que le Ministère des finances et l'Unité de coordination de la mise en œuvre, l'administration locale dans les régions prioritaires, la Commission malaisienne des entreprises, les OSC et le secteur privé. Les initiatives conjointes de l'Équipe de coordinations des Nations Unies en vue de renforcer DevInfo et d'offrir des données socioéconomiques ventilées vont se poursuivre.

34. Réduction de la pauvreté chez les enfants et fournitures de services sociaux de qualité pour tous. Le programme a pour ambition de prendre en charge les questions essentielles relatives à la pauvreté chez les enfants, à la protection de ces derniers, et de poursuivre d'autres objectifs prioritaires dans quatre domaines clefs : a) réduction de la pauvreté chez les enfants et renforcement des mécanismes de protection sociale; b) environnement protecteur pour tous les enfants; c) éducation, soins de santé et services de développement des jeunes enfants de qualité pour tous; prévention du VIH chez les populations les plus exposées au risque d'infection.

35. Aider le Gouvernement à réduire la pauvreté chez les enfants et à élargir la couverture et la portée des programmes de protection sociale spécialement destinés aux enfants et aux familles pauvres sera l'une des principales priorités du programme. La mise au point d'un système de protection de l'enfance fort et doté de ressources suffisantes, qui garantit l'articulation entre prévention et services d'intervention rapide et de réponse d'urgence, sera également l'une des principales priorités du programme. Il s'agira, concrètement, d'appuyer la réforme du système de justice pour enfants et les initiatives visant l'enregistrement universel à l'état civil. Le programme s'attaquera à la vulnérabilité des enfants à l'apatridie en facilitant la coopération multilatérale régionale avec les parlementaires, les OSC locales et les organismes de Nations Unies.

36. Le programme s'efforcera également d'apporter une réponse aux questions suivantes : a) accès à une éducation de qualité, soins de santé de qualité et intervention en matière de développement des jeunes enfants des groupes marginalisés, notamment des populations autochtones, des migrants et des enfants réfugiés, ainsi que des enfants ayant des besoins spécifiques; b) prévention efficace de l'infection à VIH grâce à un certain nombre de stratégies (promotion d'une

meilleure compréhension de l'épidémie et des facteurs qui déterminent sa progression au niveau local, lien entre les services actuellement offerts par les programmes nationaux et les populations les plus exposées, et mobilisation de la communauté, afin qu'elle participe à la lutte contre les facteurs qui déterminent la progression de l'épidémie).

37. Les principaux résultats escomptés des composantes du programme sont les suivants : a) réduction de la pauvreté des enfants , meilleure couverture et meilleur accès des enfants et des familles pauvres aux programmes de protection sociale; b) renforcement du système de protection de l'enfance, afin de prévenir, de détecter et de résoudre les problèmes liés à la violence, aux sévices, à l'exploitation et à l'abandon, et protection et prise en charge des enfants vivant avec le VIH/sida; c) mise en œuvre complète de la réforme du système de justice pour enfants; d) tous les enfants bénéficient de leur droit à une éducation et à des soins de santé de qualité, ainsi que des interventions en matière de développement des jeunes enfants; e) tous les enfants bénéficient du droit à être déclaré et du droit à une identité; et f) réduction du nombre d'enfants et d'adolescents, de femmes et autres personnes exposées aux risques d'infection à VIH.

38. L'Unité de planification économique des services du Premier Ministre, la Chambre du Procureur général, le Ministère de la femme, de la famille et du développement communautaire, notamment la Division de l'enfance du Département de la protection sociale, le Ministère de la santé, le Ministère de l'éducation et le Ministère de l'intérieur continueront d'être les principaux partenaires de la mise en œuvre. Les partenariats avec l'administration locale dans les États les plus importants (Sabah et Sarawak, par exemple) et avec les organismes qui jouent un rôle de premier plan dans la lutte contre la pauvreté (Unité de coordination de la mise en œuvre, Ministère du développement rural et régional, Ministère du logement et administration locale, par exemple) seront renforcés, et la coopération avec le PNUD sera plus poussée.

39. Les **dépenses intersectorielles** couvriront les salaires et les dépenses du programme et du personnel d'appui, l'assistance technique couvrant le programme, de même que l'entretien des bureaux

Principaux partenariats

40. En apportant son appui à Vision 2020 et au Dixième Plan de la Malaisie, le programme de pays cherche avant tout à consolider son partenariat avec le Gouvernement, en particulier avec l'Unité de planification économique des services du Premier Ministre et avec l'administration locale dans les régions prioritaires. Les autres principaux partenaires seront les OSC locales, notamment Mercy Malaysia, Malaysian Child Resource Institute, PS The Children, Child Helpline, Voices of Children, Nur Salam, Children's Chow Kit Center, WINGS Melaka, Malaysian Care, Borneo Child Aid Society, la Commission des droits de l'homme de la Malaisie (SUHAKAM), la Commission malaisienne des entreprises, la Table ronde sur une exploitation durable du palmier à huile, ainsi que des établissements universitaires tels HELP University College et University Science Malaysia. La collaboration à travers l'Équipe de coordination des Nations Unies sera intensifiée. Le programme renforcera également les partenariats avec le secteur privé (aussi

bien des individus que des entreprises). Les médias joueront un rôle de plus en plus essentiel dans l'appui aux initiatives de plaidoyer et de sensibilisation du public.

Suivi, évaluation et gestion du programme

41. L'Unité de planification économique des services du Premier Ministre sera le principal organe de coordination de la mise en œuvre et du suivi du programme. Un plan d'action quinquennal et des plans de travail annuels seront élaborés. Ceux-ci pourraient faire l'objet d'une révision à la suite des examens annuels, d'évaluations et de changements des besoins prioritaires ou en fonction de la situation financière. Le troisième examen annuel, qui devrait être mené à la fin de 2013, servira d'évaluation à mi-parcours et sera mis à profit dans la préparation du prochain cycle de programmation.

42. La gestion axée sur les résultats du programme et la coordination d'ensemble des principales activités de recherche, des enquêtes et des évaluations reposeront sur un plan intégré de suivi et d'évaluation. La matrice des résultats met en relief les principaux résultats ainsi que les indicateurs de progrès qui seront utilisés dans le suivi des progrès du programme. Les capacités du personnel clef en matière de protection de l'enfance, de suivi et d'évaluation et d'analyse des politiques seront renforcées.
